

Règlement Randuro du Samedi 15/10

NAUDECH ENDURO TOUR

Article 1 : Les inscriptions se feront en ligne sur la plateforme www.engage-sports.com

Article 2 : Le parcours de 35km exige une bonne technique du VTT. Un vélo en bon état est fortement recommandé. **Le port du casque est obligatoire.**

Article 3 : Cette manifestation est ouverte à tous les licenciés FFC ainsi qu'aux non licenciés dans la mesure où ils sont assurés pour la pratique du VTT de loisir.

Article 4 : Cette randonnée n'est pas une compétition. Les circuits pouvant comprendre des portions de voies ouvertes à la circulation, chaque participant doit se considérer en promenade personnelle et se conformer au code de la route.

Article 5 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'épreuve proprement dite.

Article 6 : Les licenciés FFC bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. **Les mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale.**

Article 7 : Toute personne est responsable de son matériel. En cas de perte, de vol, accident, dégradations et dommages corporels, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée.

Article 8 : Chaque participant est tenu de respecter les sites traversés : respect de l'environnement, des propriétés traversées, des habitants et habitats locaux, des sentiers, des installations, des spectateurs, et des organisateurs bénévoles.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée si les conditions s'avèrent défavorables à son bon déroulement. En cas d'incident ou de problème il est impératif de rester sur le circuit, un responsable vous prendra en charge.

Article 10 : Le fait de s'engager entraîne l'acceptation du présent règlement.

Bonne Randonnée à tous !!!